

Madame, Monsieur,

Le dépistage de la Covid-19 à l'école participe à la protection des enfants et leurs proches tout en luttant contre l'épidémie. Permettre à chacun d'entre eux d'être testé est donc essentiel pour rompre les chaînes de contamination. C'est aussi une responsabilité collective pour permettre une surveillance de la situation chez les plus jeunes et lutter ensemble contre le virus.

Le Conseil Scientifique a récemment souligné la possibilité d'organiser un dépistage systématique dans les écoles à la fois pour des raisons sanitaires (cela permet de détecter plus rapidement les cas qui ne sont pas ou peu symptomatiques) et pour des raisons pédagogiques (cela permet de limiter les fermetures de classes et il y a donc moins de jours de classes perdus).

Aussi, dans le cadre d'un partenariat entre l'Agence régionale de santé d'Auvergne Rhône Alpes, les services académiques, le ministère des solidarités et de la santé et le Ministère en charge de l'éducation nationale, une expérimentation portant sur une adaptation du protocole sanitaire est mise en œuvre au sein de l'école de votre enfant.

Ce protocole adapté prévoit de réaliser des campagnes de dépistage préventif de la Covid-19 de manière régulière et systématique dans les écoles élémentaires et maternelles. Seuls les enfants des écoles participant à cette démarche suivront les mesures de gestion particulières à cette campagne de dépistage itératif. Les mesures habituelles de gestion restent d'application pour toute autre personne (notamment professionnels intervenant dans le milieu scolaire, familles, etc.)

Ces dépistages, qui auront lieu une fois par semaine, permettront :

- De déceler et de prendre en charge au plus vite un nouveau cas positif dans une classe et ainsi protéger à la fois ses proches et le reste des élèves d'une potentielle contamination ;
- De permettre le maintien au sein de la classe du plus grand nombre d'enfants et ainsi assurer la continuité des enseignements.

Ces dépistages par tests salivaires en auto-prélèvement à domicile sont proposés dans l'établissement de votre enfant et débuteront à partir de la semaine du 22 novembre 2021.

Pour que votre enfant puisse participer à ce protocole, nous avons besoin de votre consentement écrit. Deux situations sont possibles :

- Soit vous avez déjà rempli une autorisation pour l'année scolaire en cours. Celle-ci reste valable. Si vous ne souhaitez plus que votre enfant participe au dépistage dans le cadre de l'expérimentation, vous pouvez le signaler à l'école par écrit
- Soit vous n'avez pas encore rempli d'autorisation pour cette année scolaire. Si vous souhaitez que votre enfant soit testé chaque semaine, vous devez compléter et retourner le formulaire joint. Vous pourrez retirer votre consentement à tout moment.

Les dépistages se feront par « tests salivaires en auto-prélèvement à domicile ». Les tests salivaires sont des examens de détection du virus de la Covid-19 par PCR sur un échantillon de salive, ce qui signifie que les prélèvements nécessitent d'être analysés dans un laboratoire de biologie médicale. Ils sont réalisés à partir de salive, sans aucune douleur et ne nécessitent pas d'être confirmés par un autre test.

En amont de l'opération de dépistage, un kit de prélèvement contenant des flacons, le mode opératoire et une fiche d'information vous seront distribués par votre école. Ces flacons devront être emportés à domicile. Le jour ou la veille du dépistage, vous pourrez procéder au prélèvement sur votre enfant (l'enfant devra saliver dans un tube ou, si cela est trop difficile, vous pourrez prélever la salive sous sa langue avec une pipette fournie). Une fois le recueil de salive terminé, vous ramenez le flacon fermé à l'école avec le formulaire d'informations. Ce flacon devra être identifié et conservé selon les modalités indiquées sur la notice fournie par le laboratoire. Il est impératif de respecter les recommandations de prélèvement données par le laboratoire car cela conditionne la fiabilité du résultat obtenu.

Les échantillons de salive identifiés sont ensuite rassemblés puis collectés par le laboratoire de biologie médicale et les résultats sont transmis aux parents 24h à 48h plus tard. Le laboratoire vous informera que les résultats sont disponibles.

Dans le cadre de l'expérimentation, le protocole sanitaire applicable permet, lorsqu'un élève est détecté positif, de ne pas isoler systématiquement tous les élèves de la classe.

- En cas de résultat positif suite au dépistage, l'élève doit s'isoler pendant 10 jours à compter de la date du test. Les parents sont invités à en informer l'école.
- Les autres élèves testés négatifs pourront continuer à se rendre à l'école.
- Les enfants de la classe qui n'auront pas été testés seront considérés ayant un statut indéterminé et seront invités à s'isoler pour une durée de 7 jours ou à se faire dépister dans un laboratoire et à revenir à l'école avec une attestation sur l'honneur indiquant qu'il est négatif si c'est le cas.

Des recommandations particulières pourront être faites par les médecins et les autorités sanitaires s'il y a plusieurs cas dans une classe.

Si aucun enfant n'a été testé positif lors du dépistage hebdomadaire, tous les enfants continuent à aller à l'école.